

TEL : 03 44 82 73 51 (Mairie)

Location de la salle des fêtes

Je soussigné (e), Monsieur ou Madame.....

Domiciliés à

N° téléphone

M'engage à louer la salle des fêtes le/...../ 202 et/...../202

Pour organiser

(Les bals, soirées dansantes ou autres réunions génératrices de désordre, bruits intempestifs et casse sont interdits.)

Nombre de participants

Tarifs location :

- Habitants hors commune : **350 € + 50 € (forfait ménage)**
- Habitants commune : **200 € + 50 € (forfait ménage)**

Désignations	Location/€	Remplacement pour casse ou manquant/€
Assiettes, tasses, verres à eau, vin et flûtes, coupe à sorbet, par personne	1 €	Par assiette, tasse, soucoupe et coupe 3 € Par verre 2 € Par couvert 0,75 €
Lot de 6 brocs	1 €	2 € par broc
Lot de 6 saladiers	1 €	3 € par petit saladier et 5 € par grand saladier
Lot de 8 plats inox	3 €	10 € par plat
Lot de 10 plateaux	3 €	10 € par plateau

L'organisateur prendra les clés **le vendredi à 17 heures à la salle des fêtes.**

Il disposera de la salle **au plus tard le samedi matin** ou **le vendredi après-midi** si celle-ci n'est pas utilisée.

Les clés seront rendues **le lundi matin à 8 heures 30 au même endroit.**

Un état des lieux contradictoire sera réalisé en début et en fin de location

Clauses d'annulation :

La commune se réserve le droit d'annuler la réservation pour l'exécution de travaux d'urgence.

Le délai de renoncement est fixé à **2 mois** pour les locataires, pour toute annulation hors délai une participation de **50 % du montant** de la location sera exigé.

Conditions d'utilisation :

L'organisateur s'engage à rendre les locaux en bon état sans dégradation, immeuble et meubles. Le matériel sera rangé convenablement comme il a été trouvé.

La salle, la cuisine et les toilettes seront balayés. **(Balais mis à votre disposition.)**

A partir de 22H30 l'accès à la salle se fera uniquement par les portes donnant sur le parking, la porte de devant devra être fermée.

Le stationnement des véhicules se fera sur le parking, aucun véhicule ne devra stationner devant la salle afin de laisser l'accès libre aux riverains et aux pompiers.

Gestion des déchets :

Les débris et ordures ménagères **devront être récupérés par les usagers.**

Un bac de tri sera mis à votre disposition uniquement pour les déchets recyclables.

Un contrôle du bon fonctionnement de ce dispositif sera effectué lors de l'état des lieux de sortie.

Mesures de sécurité :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

En application du procès-verbal de sécurité du 20 janvier 1993 et compte tenu de la classification de la salle, **le nombre maximum** de personnes autorisées **est limité à 80.**

La superficie de la salle est de 100m²

Assurance :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période de location.

Cette police porte le N°elle a été souscrite leauprès de la compagnie

Responsabilité

Le réservataire est responsable de la sécurité des personnes et du matériel, ainsi que de tout vol pouvant être commis lors de l'occupation des locaux. En cas de non respect des consignes citées dans le contrat, le maire ou son représentant pourra prendre la décision de la fermeture de la salle et l'annulation de la location avec retenue de la caution de Garantie.

Prix :

Le présent droit d'utilisation est accordé à M. ou Mme.....moyennant le règlement de la somme de.....euros, majoré éventuellement du montant de location de la vaisselle et de la casse de celle-ci.

Le règlement sera à effectuer auprès de la mairie de Hanvoile par chèque à l'ordre de la mairie de Hanvoile ou espèces le jour de l'état des lieux de sortie.

Caution de garantie :

Une caution de **500 €** (cinq cent euros) sous forme de chèque à l'ordre de la maire de Hanvoile sera déposée en garantie des dommages éventuels, qui sera restitué à votre demande ou détruit après encaissement si règlement par chèque dans un délai de 15 jours et vérification d'un état des lieux complet.

Fait à Hanvoile, le

L'organisateur responsable

Le maire ou son représentant